

LE MOT DU MAIRE

Numéro 5
Juillet 2015



M. le Maire Philippe FOURCADE
Cérémonie “ALS FOCS DE LA SANT JOAN”

Nous voici à mi-parcours en cette année 2015 : les enfants ont terminé leur année scolaire.

Si l'année 2014 nous a servi à mettre en place ou à niveau, différents points tels que, la réorganisation du Personnel quantitativement et qualitativement, la mise en place « de bonnes pratiques », tels que, des marchés de service, afin d'assurer le meilleur coût avec la plus grande des qualités, la chaîne achats pour bien structurer nos dépenses, un budget 2015 monté pour la première fois avec une analytique, tout cela bien évidemment afin de gérer et orienter au mieux nos dépenses. D'ailleurs cela a porté ses fruits, puisque pas moins de 128 000,00 € ont été économisés sur notre fonctionnement, en 2014, tout en développant le nombre de personnels qui est pourtant la charge la plus élevée. La vie associative bat son plein et c'est tant mieux, nous ferons tout ce que nous pouvons pour maintenir notre soutien tout au long de ce mandat.

Le pôle économique travaille d'arrache-pied, une association Artisans et Commerçants a vu le jour. Ces différents corps de métiers ont compris que seul “on est rien”, ce regroupement nous permettra d'identifier plus facilement les manques et de quantifier les besoins pour permettre de structurer les demandes de subventions notamment.

L'équipe nouvellement élue est au travail depuis plusieurs mois. 2015 sera notre première année pour la mise en place de notre programmation en investissement pour ce mandat. Les réalisations

les plus visibles concerneront la réalisation du «Square Sainte Marie», la création d'une nouvelle rue, qui commencera par la démolition de la Maison Lajarrige rue du 04 Septembre, l'aménagement du lotissement «Les Amandiers», l'aménagement de l'entrée du village côté Rivesaltes, enfin l'entretien de la voirie communale et des ruisseaux par tranches successives. Les commissions communales sont maintenant en place et tous les membres travaillent dans la bonne humeur pour programmer ces nouveaux projets.

Les changements de la dernière rentrée scolaire 2014/15, nous ont permis de mettre en place, la réforme de l'Etat sur les nouveaux rythmes scolaires. Pour cette nouvelle année scolaire 2015/16, les points noirs identifiés seront revus et corrigés. Un poste de Directeur de Centre de Vacances sera créé, enfin une Equipe d'animateurs plus appropriée sera installée.

Les réformes successives des territoires, vont nous amener à revoir le plus précisément possible, la structure de notre organisation territoriale. Pour commencer la diminution de la DGF, va obérer les recettes de notre commune, de ce fait nous devons être encore plus vigilants sur l'orientation de nos dépenses. Au 1er juillet 2015 la DDTM, qui est le service d'état d'instruction du droit des sols va disparaître. Pour palier à cela, nous avons pris la décision de créer un poste d'ingénieur, pour l'instruction des dossiers. Bien évidemment un coût supplémentaire pour la commune. Enfin notre Communauté d'Agglomération PMCA, a décidé de se transformer en Communauté Urbaine et cela dès le 01/01/2016. Cette transformation qui est peut-être nécessaire doit être «suivie de très près», notamment pour la clé de répartition financière à chaque Commune.

Comme vous pouvez le constater, Les chantiers sont nombreux pour cette année, mais le sérieux, la motivation et la compétence de toutes les équipes feront, que nous arriverons à maîtriser toutes ces nouvelles orientations réalisées au «pas de charge».

Enfin mes chers Concitoyens, mes chers Amis, sachez que le Maire que je suis, sera attentif à toutes ces grandes transformations, afin que notre village ne perde aucun de ses attraits.

Je vous souhaite au nom de la Municipalité de Bonnes Vacances d'été.

DANS CE NUMÉRO

- 1 ÉDITO DU MAIRE
- 1 FLASH INFO
- 2 JURIDIQUE
- 2 FINANCES
- 2 C.C.A.S. - AIDE FINANCEMENT PERMIS B
- 2 TGV
- 2 COORDONNÉES ET ADRESSES EMAILS DES DIFFÉRENTS SERVICES
- 3 LES JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES
- 3 COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DES ORDURES MÉNAGÈRES
- 4 CALENDRIER SCOLAIRE 2015 - 2016
- 4 RYTHMES SCOLAIRES
- 4 REMISE DES CALCULATRICES AUX ENFANTS DE CM2
- 4 LE “PERMIS PIÉTON”

FLASH INFO

- Retrouvez maintenant toute l'information et actualité de la commune dans le groupe “Mairie **ESPIRA DE L'AGLY - Officiel**” sur Facebook.
- MARCHÉ TOUS LES JEUDI MATIN SUR LA PLACE JAUPART.
(Fruits / Légumes / Viandes / Volailles / Textiles / etc...)



En page 3 du « Le Mot du Maire » du mois de Novembre, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : *“Le Conseil Municipal ayant décidé la refonte du régime indemnitaire pour l’année 2015, et après contrôle de l’année en cours, des irrégularités légales ont été constatées. La municipalité sur conseil de ses avocats agira sur la suite à donner dans les mois à venir”.*

Ceci est notre Héritage !!!

Je ne vous apprend rien, je sais le « sport quotidien » pratiqué par certains au village, qui consiste à diffamer ou arranger à leur avantage certaines vérités diffusées :

Ce que l’on appelle la rumeur !

Pour ma part, je me positionne largement au-dessus de tout cela.

Gérer une Mairie est un travail complexe qui mérite toute l’attention.

Cette complexité des dossiers fait qu’on a pas le temps de s’occuper de savoir qui dit, qui parle, cela n’a d’ailleurs aucun intérêt pour moi.

Mais pour éviter que cela se propage, étant la personne la plus au courant des événements que nous avons vécus, **je me propose de vous**

porter ceux-ci à connaissance.

Bien évidemment ce sera la version officielle, de cette façon il n’y aura plus de commérages possibles sur ces sujets.

J’ai confiance en la justice des hommes, laissons-la continuer à mener ses enquêtes:

l’avenir nous dira la suite.

Ainsi le récent jugement de discipline relatif aux irrégularités sur nos régimes indemnitaires, a reconnu coupable l’agent, cette décision a été prise à **l’unanimité des jurés et du juge.** Eu égard au respect de la vie privée de la personne je n’en dirais pas plus **mais sachez que comme promis nous défendons l’Intérêt Général et uniquement cela !**

Tout cela est devenu public depuis que l’arrêté de Maire a été signifié à l’intéressée.

Je déplore que certaines personnes prennent plaisir à diffamer, cela ne rend pas service à l’intéressée, ni à notre village. Mais bien évidemment que leur motivation est bien loin de l’intérêt général. Je prendrai d’ailleurs toutes les mesures judiciaires, contre toute personne identifiée diffamant sur ce sujet.

FINANCES

Pour la période 2015/2018, le coût pour les collectivités des mesures prises sans aucune concertation possible, notamment par la diminution très importante du montant de la DGF, pénalisera notre budget communal de 270 000€ sur cette même période et sans même que soient pris en compte dans cette estimation : le coût de la réforme des rythmes scolaires, le coût de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C, le coût de la hausse de la TVA, le coût du service des déchets, de l’eau et de l’assainissement, le coût du service d’instruction du droit des sols.

Pour réduire cet impact, nous devons nous engager dans une démarche de mutualisation des moyens et des services, nous devons utiliser tous les leviers d’actions disponibles afin de réduire la dépense locale.

Pour cela, il faut inventer un mode de gestion proche de celui de l’entreprise. Une rationalisation de nos dépenses de Fonctionnement (*maîtrise des subventions allouées, services annexes*), Une identification des tâches transférées à notre EPCI et à facturer, enfin savoir réaliser des recettes autres (*même si nécessaire*) que l’impôt aux familles. Tout cela sans ralentir le rythme de nos investissements prévus.

Cet ordre de marche décrit synthétiquement, vous présente les orientations nécessaires à la bonne gestion de notre Commune dans les années à venir.

C.C.A.S. – AIDE FINANCEMENT PERMIS B



Le centre Communal d’Action Sociale d’Espira de l’Agly propose, sous certaines conditions, de subventionner le permis de conduire de catégorie B.

Cette aide a pour objectif de favoriser l’autonomie et l’insertion des jeunes d’Espira de l’Agly et d’apporter une aide financière pour l’apprentissage du permis de conduire. Elle sera conditionnée à la réalisation, par le bénéficiaire, d’une aide bénévole au profit de la commune. Le dispositif qui s’adresse aux jeunes de 18 à moins de 26 ans domiciliés depuis plus de deux ans dans la commune et après l’obtention de l’épreuve théorique du permis de conduire

de catégorie B, est soumis à conditions de ressources. Le règlement d’aide au financement du permis de conduire ainsi que le dossier de candidature sont à retirer à la Mairie.

Les candidatures devront être déposées ou adressées au C.C.A.S – Mairie d’Espira de l’Agly – avant le 04 septembre 2015, délai de rigueur ou par mail à ccas.espira@orange.fr

La dernière phase de concertation a pris fin avec le COPIL en date du 23 Juin 2015 à Montpellier. Si nous sommes bien entendu pour que la ligne TGV traverse le département, cela ne peut se faire que par le tracé existant de notre voie ferrée. Nous sommes contre le deuxième tracé « exigé » par Bruxelles.

Cette ligne ne devant servir que pour le fret, nous pensons d’après les premières études réalisées que tout ce transit peut se faire par la ligne existante, en reprenant la mise en conformité de celle-ci et bien sûr avec un coût de réalisation bien inférieur.

Nouvelle de dernière minute, la DGSE militaire installée sur la camp Joffre, projette de réaliser un dépôt de munitions à l’ouest du camp. Ce qui aurait pour effet de projeter la 2ème ligne sur la bordure haute du tracé, validé en 1995.

Pour Espira cela équivaut à avoir un barreau en Génie-civil de 9 ml de haut, qui partirait de l’Agly pour finir sur les « Cèdes ». Cela ne peut être, avec la Communauté d’Agglomération chaque commune va écrire un courrier à M. le Ministre des Transports, avant qu’il ne prenne sa décision, en l’arrêtant par la D.U.P. définitive, lors de notre prochain Conseil Municipal courant Juillet 2015, je souhaite faire voter une motion par le Conseil qui irait dans ce sens Nous avons bon espoir d’être entendu, je vous tiendrai au courant de chaque élément nouveau.

COORDONNÉES

27, RUE DU 4 SEPTEMBRE
 ESPIRA DE L’AGLY (66600)
 Standard : 04.68.64.17.53
 Fax : 04.68.64.05.34
WWW.ESPIRA.COM

ADRESSES EMAILS DES SERVICES

contact@espira.com

- dgs.espira.agly@orange.fr
- comptabilité.espira@orange.fr
- technique.espira@orange.fr
- animation.espira@orange.fr
- communication.espira@orange.fr
- urbanisme.espira@orange.fr
- etatcivil.espira@orange.fr
- rh.espira@orange.fr
- pm.espira@orange.fr
- elections.espira@orange.fr
- ecoles.espira@orange.fr

LES JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES

Les Journées Nationales Commémoratives (JNC) sont instituées sur décision de l'Etat en souvenir d'un événement et en hommage à des victimes ou des acteurs de cet événement. Au nombre de dix aujourd'hui, elles sont organisées, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Localement, les services départementaux de l'ONACVG s'impliquent dans leur organisation, au côté des services préfectoraux, en développant, notamment, la participation des scolaires. Ils peuvent également proposer, en parallèle de la cérémonie, d'autres initiatives : expositions, défilés de véhicules d'époque, lectures de textes ou de poèmes...

Liste des JNC :

- La journée nationale du souvenir et de

recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 19 mars,

- La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril,
- La commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai,
- La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 2ème dimanche de mai,
- La journée nationale de la Résistance, le 27 mai,
- La journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine, le 8 juin,
- La journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin,
- La journée nationale à la mémoire des

crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France, le dimanche le plus proche du 16 juillet,

- La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre,
- La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le 11 novembre,
- La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre.

Pour ESPIRA DE L'AGLY :

1. Le 19 Mars
2. Le 8 Mai
3. Le 14 Juillet
4. Le 11 Novembre
5. Le 5 Décembre

Monsieur le Maire, Philippe FOURCADE et son Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie commémorative du 14 juillet.

Rassemblement Place Dr. JAUPART à 17h30 pour un dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturera la cérémonie et sera servi à la salle Joan CAYROL.

COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DES ORDURES MÉNAGÈRES - DU 15 JUIN AU 13 SEPTEMBRE 2015

Espira-de-l'Agly

Colonnes Verre

Montpins

Lotissements (bleu)

Centre Ville (rose)

Montpins (vert)

Ecarts (blanc et hors plan)

1 - Repérez votre zone d'habitation sur le plan ci-dessus

2 - Consultez les jours de collecte pour les différentes zones

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Lotissements (bleu)						
Centre Ville (rose)						
Montpins (vert)						
Ecarts (blanc et hors plan)						

Poubelle Ordures ménagères

Poubelle Tri Sélectif

Toutes les tournées de collecte ont lieu le matin, à partir de 5h et jusqu'à 12h.

Renseignez-vous auprès de votre commune pour obtenir votre composteur **GRATUIT**

L'Agglo avec vous, au « centre du monde », nouveau territoire, nouvel avenir, durable.

Dans le cadre de la campagne de prévention des déchets, les ambassadeurs du tri de PMCA effectueront une sensibilisation au porte à porte sur notre commune **du 06 au 24 juillet 2015.**

Un stand d'information sera présent le **jeudi 16 juillet** au matin pendant le marché, Espace Teulière.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTREE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTREE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1 ^{er} septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 20 février 2016 Reprise des cours : lundi 7 mars 2016
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016	Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Reprise des cours : lundi 2 mai 2016
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		



École Jean ALIO

Le jeudi 25 juin 2015 dernier, en l'absence de M. le Maire excusé, **Mme Christiane MONIER** adjointe aux affaires scolaires, **Mme Maguy FONTANEL** 1^{ère} adjointe, **Mme Anne-Marie BANYULS** et **M. Luc HERNANDEZ** ont remis aux élèves de CM2 de l'Ecole Jean Alio une calculatrice conforme au programme du Collège.

Ils les ont félicités pour le travail fourni pendant l'année scolaire en leur souhaitant d'effectuer une bonne sixième.

La même remise a été ensuite effectuée en Mairie pour les élèves du Sacré Cœur résidant à Espira de l'Agly.



Un élève du Sacré Coeur

LE "PERMIS PIÉTON"

L'initiative nationale du "permis piéton" fait prendre conscience aux enfants des risques qu'ils courent lors de leur trajet quotidien vers l'école et leur apprend une attitude responsable.

Luc HERNANDEZ, intervenant départemental de la sécurité routière 66 organise en collaboration avec la gendarmerie et la Mairie d'Espira de l'Agly, les épreuves pour les classes de CE2 de l'école Jean Alio mais aussi du Sacré Coeur. Cette formation s'est clôturée avec une remise des diplômes autour d'un goûter convivial à la salle Joan Cayrol le 08 Juin dernier.

Bravo aux lauréats.



Les nouveaux diplômés

RYTHMES SCOLAIRES

- L'état des lieux fait apparaître les éléments suivants : des difficultés d'organisation qui concernent : le recrutement et la gestion d'un nombre suffisant d'animateurs, les crispations des personnels municipaux, la question de l'exiguïté des locaux scolaires, le temps nécessaire à l'ajustement entre le nombre d'enfants inscrits aux temps d'activité périscolaires et le nombre d'encadrants.
- Des difficultés «relationnelles» : qui relèvent des attentes de la part des familles, qui naissent d'un discours national non ajusté aux réalités locales, des frustrations de la part des familles dont l'organisation est mise à mal et des relations difficiles avec les personnels de l'Education Nationale.
- Nous demandons également depuis longtemps à ce que les enseignants bénéficient d'heures dégagées dans leurs emplois du temps, pour participer à la mise en oeuvre du PEDT. Il leur faut du temps pour participer à la concertation, à l'information des parents, aux échanges avec les animateurs.
- Pour mémoire, je rappelle que : On était dans le passé à la semaine de 4,5 jours. On ne demandait rien à notre collectivité. Avec la réforme Darcos, on est passé à la semaine

à 4 jours. On ne demandait toujours rien à notre collectivité. Aujourd'hui on revient à la semaine à 4.5 jours mais on demande à notre Collectivité de payer ! Ce retour à 4,5 jours aurait pu et dû se faire sur financement de l'Etat, avec le personnel de l'Etat ! Au lieu de ça, on fait supporter la charge à notre Collectivité, alors oui, nous avons parfaitement notre mot à dire. Afin d'être le plus équitable possible, nous nous étions engagés à la gratuité de cette nouvelle activité. Pour 2015 et les années suivantes, l'état ayant réformé et réduit de façon drastique sa dotation aux Commune (DGF) perte de 270 000,00 € en 3 ans sur notre Budget Général (*ceci n'était pas connu aux élections*). Nous obligera à faire participer les parents au financement de cette activité, bien évidemment nous calculerons cela au plus juste, pour la première année un soutien à hauteur de 25% sera envisagé.

La facturation des TAP ou NAP se fera de la façon suivante : à l'année pour un montant de 60,00 €/enfant (*celui-ci pouvant être payé en plusieurs fois*), ou par cycle, celui-ci étant de 20,00 €/enfant, bien entendu ces montants seront indexés au quotient CAF. Cette participation reste largement inférieure à la pratique usuelle des autres communes.